



Guéret, le 26 octobre 2018

## Communiqué de presse

### **Élection municipale partielle complémentaire à VIERSAT les dimanches 18 et 25 novembre 2018**

Le conseil municipal de la commune de VIERSAT ayant atteint le nombre de quatre sièges vacants, le Sous-préfet d'Aubusson vient d'arrêter la date de convocation des électrices et des électeurs de cette commune.

Le 1<sup>er</sup> tour a été fixé au dimanche 18 novembre 2018. L'éventuel second tour aura lieu le dimanche 25 novembre 2018.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-Préfecture d'Aubusson, 5 rue Saint-Jean 23200 – AUBUSSON aux jours et heures suivants :

#### Pour le premier tour de scrutin :

- Le lundi 29 octobre 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Le mardi 30 octobre 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Cette déclaration n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de siège de conseillers municipaux à pourvoir.

#### Dans cette hypothèse, les déclarations de candidature pour le second tour seront à déposer :

- Le lundi 19 novembre 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Le mardi 20 novembre 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse